

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202467-20240507-008-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/05/2024

MAIRIE de SAINT-JULIEN-MOLIN-MOLETTE Département de la Loire secretariat.mairie@saint-julien-molin-molette.fr www.saint-julien-molin-molette.fr Tel : 04 77 51 51 11

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL de la commune de Saint-Julien-Molin-Molette Séance du 07 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 mai à 20 heures, Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Céline Elie, maire.

Nombre de conseiller·e·s en exercice : 15 Nombre de conseiller·e·s présent·e·s : 14 Nombre de conseiller·e·s absent·e·s : 1

Étaient présent·e·s:

Céline Elie, Isabelle Baas, Fabien Plasson, Patricia Dumas, Nans Perrin, Marie-Christine Chaprier, Christophe Martin, Christine Robin, Nadège Rivoire, Alexandre Vagnon, Etienne Careil, Paul Thiollière, Noël Fraisse, Pierre Bonnard.

Étaient absent·e·s:

Estelle Trémoulhéac donne procuration à Céline elie

Date de convocation: 2 mai 2024

Secrétaire de séance : Alexandre Vagnon

OBJET: Abribus: demande de subvention

La Région finance intégralement la fourniture et la pose de l'abri voyageurs, et elle subventionne à hauteur de 80% la dalle béton qui supportera l'abri. A noter que le montant du devis doit être au minimum de 625 € HT pour prétendre à cette subvention.

Mme la maire sollicite la région Auvergne-Rhône-Alpes :

- Pour la fourniture d'un abri voyageur
- Pour le financement à 80 % de la dalle béton supportant l'abribus, dont le montant des travaux est de 1 864,28 € HT

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, AUTORISE Mme la Maire à faire cette demande de subvention DIT que les crédits sont ouverts au budget 2024

Mme la maire Céline Elie Secrétaire de séance Alexandre Vagnon